

Responsabilité civile en cas d accident en centre de loisir

Par barillari, le 01/03/2013 à 23:41

bonjour, mon fils a participé a une journée ski organisé par le centre de loisir pour ado ,il a eu un accident fracture ouverte du tibia et fracture du péroné le centre de loisir se décharge de toute responsabilité et refuse de faire intervenir leur assurance et me disent que c est ma responsabilité civile qui doit intervenir .aucun documents que j ai remplis ne stipule qu ils se désiste de toute responsabilité en cas d accident et ils ne m ont jamais demandé d attestation d assurance

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par chaber, le 02/03/2013 à 19:14

bonjour

votre responsabilité civile ne peut intervenir pour les dommages corporels si votre fils a eu cet accident seul.

Elle peut par la défense-recours et/ou protection juridique vous défendre auprès d'un responsable.

Si vous avez souscrit une assurance extra-scolaire il ne faudra pas oublier d'en faire la déclaration.